

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2015 À 20 h 00

L'an deux mille quinze, le deux du mois de février à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 27 janvier 2015 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Eliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DEPREUX – Eric TARTAVEL – Cathy GARCIA EBOLI – Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Christophe FOURNIER – Christian GIRARDET – Emilie BUTHION – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND

Absents excusés : Nathalie POINGT a donné pouvoir à Bernard LOUIS
Richard VALAT a donné pouvoir à Michel FOUILLEUX

Absent : Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Emilie BUTHION

DÉLIBÉRATION N° 2015-001**ACQUISITIONS FONCIÈRES**

Monsieur le maire explique que la commune avait réceptionné aux mois d'octobre – novembre 2014 des courriers de Maître Eric JANEY, notaire à Sainte-Colombe, relatifs à des demandes de renseignements d'urbanisme concernant des parcelles de terrains situées à Villette-de-Vienne appartenant aux Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte et mises en vente par la SAFER Rhône-Alpes (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

Afin de réaliser des projets d'intérêt public, la commune de Villette-de-Vienne a fait savoir à la SAFER Rhône-Alpes son souhait de faire l'acquisition de 2 de ces parcelles.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- La parcelle cadastrée C 0181, située au hameau Dames et Serve, d'une superficie de 91 a 80 ca, sur laquelle est envisagée la création d'un bac de rétention des eaux de ruissellement et de pluie.
- La parcelle cadastrée C 0647, d'une superficie de 11 a 30 ca, qui est située au quartier de Chassagnon. Ce quartier regroupant 30 % de la population Villettoise, il est prévu la création sur ce terrain d'un cheminement piétons, qui dans le cadre des modes de déplacements doux, permettrait de rejoindre, à pied, le centre village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir à la SAFER Rhône-Alpes les parcelles ci-dessus mentionnées représentant une superficie totale de 1 ha 03 a 10 ca, moyennant le prix principal de **6 152,00 €** auxquels s'ajoutent les frais d'intervention SAFER d'un montant de **826,80 € TTC**, dont **137,80 € de TVA**,
- mandate monsieur le maire pour effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien et en particulier pour la signature de la promesse d'achat et de l'acte authentique avec la SAFER Rhône-Alpes,
- précise que la commune prendra également à sa charge tous les autres frais relatifs à cette acquisition : actes notariés, frais divers ... ,
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION**MOTION DE SOUTIEN DU CENTER PARC À ROYBON**

Monsieur le maire propose au vote une motion afin d'affirmer la solidarité de la commune avec les élus du territoire de Bièvre Isère Communauté pour l'implantation du Center Parcs sur la commune de Roybon.

Lors de son dernier conseil communautaire, ViennAgglo s'est positionnée favorablement.

Un long débat s'instaure entre tous les membres du conseil municipal. La majorité estime qu'une méconnaissance du dossier ne peut pas permettre de prendre une décision surtout compte tenu de l'importance des enjeux présentés (aux niveaux économique et écologique).

Suivant le vote : 13 abstentions ; 2 voix pour, 2 voix contre, la motion de soutien en faveur de l'implantation du Center Parcs sur la commune de Roybon n'est pas adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 2015-002**ACCORD DE PRINCIPE POUR ÉTUDIER UNE INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE MEYSSIEZ****À VIENNAGGLO**

Par délibération en date du 21 novembre 2014, le conseil municipal de la commune de Meyssiez s'est prononcé favorablement pour que soit étudiée la possibilité pour la commune de rejoindre ViennAgglo.

Par délibération en date du 27 janvier 2015, le conseil communautaire de ViennAgglo s'est prononcé favorablement sur la mise à l'étude de cette possibilité d'adhésion.

La commune de Meyssiez qui compte 620 habitants fait actuellement partie de la Communauté de Communes du Pays Saint Jeannais.

Dans le cadre de la réforme territoriale en cours de discussion au Parlement, la Communauté de Communes du Pays Saint Jeannais comptant 16 000 habitants serait dans l'obligation de fusionner avec un autre EPCI.

La commune de Meyssiez qui est voisine du territoire de ViennAgglo, sans discontinuité territoriale, s'interroge donc sur une appartenance future à une intercommunalité qui serait déconnectée des réalités géographiques et ne correspondrait pas à son bassin de vie.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal de Meyssiez s'est prononcé pour que soit étudiée la faisabilité d'une adhésion à ViennAgglo, en précisant que les habitants de la commune seront consultés avant une éventuelle demande d'adhésion formelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur la mise à l'étude d'une adhésion de la commune de Meyssiez à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, ViennAgglo,
- autorise monsieur le président de ViennAgglo à engager les discussions avec les élus de la commune de Meyssiez,
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION**CONVENTION AVEC VIENNAGGLO POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS**

Des renseignements complémentaires doivent être demandés auprès du service marchés publics de ViennAgglo.

Dans cette attente, le vote de cette délibération est par conséquent reporté à une prochaine séance de conseil municipal.

🔗 Aménagement - Environnement

Des devis ont été demandés pour l'installation d'une sculpture représentant une bouteille et une poire (symbole de la commune) à l'entrée de Villette-de-Vienne côté Chuzelles.

Une partie des élus n'est pas favorable à un projet comportant une bouteille (publicité indirecte à la maison Colombier) et préfère une sculpture du fruit seul.

Le coût de ce projet est estimé entre 6 000,00 et 10 000,00 € auxquels doivent se rajouter les aménagements divers.

Des subventions sont possibles : auprès du Sénateur (réserve parlementaire) et de Rhône Pluriel.

Le Conseil Général de l'Isère doit être contacté pour présentation du projet et demande d'autorisation d'implantation sur l'îlot de la départementale n°36.

🔗 École

- Madame Isabelle DEPREUX, adjointe, explique qu'en 2015, il faudra adopter un PEDT (Projet Educatif Territorial) pour obtenir la pérennisation du fonds de péréquation relatif aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

- Une grève du personnel de l'Éducation nationale est annoncée pour ce mardi 3 février 2015.

Les enseignants grévistes de l'école (7 sur 9) ont prévenu la commune très en avance ; Monsieur le maire a pris la décision de fermer l'école maternelle. Le personnel est organisé pour accueillir les enfants : ATSEM, personnel de cantine. Les TAP ont été réorganisés. Le service de la garderie périscolaire (matin et soir) est maintenu.

Pour la mise en place de ce service minimum d'accueil, l'état indemnise à hauteur de 110,00 € par groupe de 15 enfants.

🔗 PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Concernant l'élaboration PLU de la commune, deux réunions sont prévues : le mardi 10 février 2015 et le vendredi 20 février 2015.

Le diagnostic de la commune établi par le bureau Latitude UEP a été validé par la commission.

Dans un deuxième temps, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) devra être défini.

ViennAgglo se réunit le 5 février 2015 afin d'aborder la problématique du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Plusieurs communes ont déjà rejeté la proposition : Chasse-sur-Rhône, Pont Evêque et Luzinay : problèmes de coûts, interrogations sur le bien-fondé et le besoin.

🔗 La Poste

Concernant ce dossier, une réunion a eu lieu à Luzinay : proposition d'un questionnaire. Ce questionnaire sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres et devra être retourné en mairie. La commune de Luzinay campe sur ses positions. Si les deux bureaux passent en horaires minimum, les deux disparaîtront.

Monsieur le maire donne lecture du courrier d'Erwan Binet qui assure de son soutien au maintien des bureaux de Poste.

🔗 Locaux mis à disposition de l'ADMR

Monsieur le maire rappelle qu'il est actuellement en négociation avec les 6 communes du ressort de l'ADMR afin que celles-ci versent une subvention à l'ADMR lui permettant de participer aux frais de fonctionnement liés à l'utilisation des locaux dans le bâtiment de la Maison des Associations (1000,00 €/an).

A priori, les communes de Serpaize, Septème et Chuzelles sont d'accord.

La commune de Luzinay n'accepte pas cette proposition.

🔗 Antenne téléphonique

L'antenne téléphonique située chemin du Salin va être déplacée pour être installée plus en retrait des habitations du quartier du Salin.

🔗 Voirie

Il est prévu la création d'une zone 30 : diminution de la vitesse.

Un vote a lieu : pour 15, abstention 1, contre 2.

L'implantation est possible sur une zone réduite : chemin du Verger, chemin de l'Eglise, chemin des Abeilles, chemin du Molaret.

Cependant, 2 points sont à étudier :

- L'extension sur la route de Marennes (en haut et en bas) est-elle possible ainsi que l'élargissement en direction de la salle polyvalente ?

ViennAgglo va faire des propositions d'implantation des panneaux.

Suite à l'instauration du sens interdit chemin des Abeilles, le service environnement de ViennAgglo, collecte des ordures ménagères, n'a pas été averti de la mise en place de ce sens interdit : un panneau supplémentaire va être installé à l'entrée côté chemin du Verger.

🔗 Cimetière

Une séance de formation est proposée le 6 février 2015 par les Pompes Funèbres Colombier pour les élus ou agents communaux en charge de l'état civil et des cimetières. Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, a prévu d'y assister.

🔗 Courriers divers

- Afin d'éviter des inondations, un fossé a été creusé pour canaliser les eaux de ruissellement chemin du Colombier. Un courrier de remerciements a été envoyé aux propriétaires des terrains sur lesquels a été réalisé ce fossé.

- Monsieur le maire explique que des cartons d'emballage ont été trouvés ce lundi 12 janvier 2015, à proximité des containers de tri sélectif situés sur le parking de l'étang, chemin du Maupas, avec des noms et adresses clairement lisibles sur des étiquettes postales.

Des courriers ont donc été envoyés aux auteurs leur rappelant la réglementation en vigueur en matière de déchets et que le dépôt sauvage d'ordures ménagères est un délit répréhensible et susceptible d'être verbalisé.

🔗 Associations

Un courrier a été envoyé à l'association de la Zumba qui utilise la salle polyvalente et qui a oublié d'éteindre la chaudière en quittant les locaux après avoir exercé son activité.

Monsieur le maire explique que cette chaudière est très vétuste et consomme beaucoup de fuel : 35 litres par heure. Son fonctionnement durant toute la nuit représente un coût d'environ 200,00 €, montant non négligeable en cette période de restrictions budgétaires.

🔗 Acquisition du mobilier de la Maison des Associations

Plusieurs devis ont été demandés auprès de différentes entreprises pour demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

🔗 Réseau très haut débit

La fibre optique est prévue pour arriver devant chaque domicile de la commune, sans précisions de délais.

☞ Sécurité

- Des exercices sur feu réel sont prévus à la SPMR : les 5, 19 février 2015 et 26 mars 2015. Une annonce sera faite sur le panneau d'affichage électronique.
- Une rencontre est prévue ce mercredi 3 février 2015 avec la société Gerisk pour mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et du document unique. Pour rappel, c'est cette société qui avait établi à l'origine ces 2 documents.

☞ Festival humour

La réunion de mise en route a eu lieu. A Villette-de-Vienne, le spectacle est prévu pour la soirée du 26 Mars 2015. Les billets seront en vente à la boulangerie ou directement auprès des élus.

☞ SIM

Plusieurs réunions ont eu lieu. En effet, les élus ont dû prendre des décisions importantes concernant la construction des nouveaux locaux de ce syndicat, ce qui représente un projet d'environ 600 000,00 €.

☞ Commission ViennAgglo : Ages de la vie

- Projet de nouveau bâtiment pour la crèche de Pont Evêque (ouverture en 2017).
- Téléalarme : 1825 abonnés dont 129 nouveaux. A Villette, on dénombre 9 abonnés (dont 2 nouveaux). 7 interventions par les pompiers ont eu lieu.

☞ Caravan'Jeux

- Dans le calendrier 2015, Villette-de-Vienne est prévu pour le 1^{er} Juin sur le thème des pirates.
- Journées du jeu à Vienne : le jeu de la maison du tri sélectif y a été présenté : un projet peut être envisagé pour le conseil municipal d'enfants et/ou dans le cadre de la journée du tri.

☞ Permis de construire et Déclarations préalables

2 permis de construire ont été accordés chemin de l'Oie (maisons individuelles).
2 déclarations préalables ont été accordées : chemin de Villarnaud et chemin du Maupas.

☞ Établissement du budget communal

Tous les élus doivent transmettre aux adjoints responsables des commissions les estimations et devis des travaux envisagés.

☞ Élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Le planning de la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales doit être établi.

☞ Subvention 1€/habitant

Monsieur le maire rappelle que chaque commune du territoire de ViennAgglo dispose d'une somme calculée par rapport au nombre d'habitants. Des subventions sont notamment attribuées aux associations présentant un projet avec un rayonnement intercommunal. Il est à préciser que ce sont les communes qui soutiennent ou non ces demandes de subventions auprès de ViennAgglo.

☞ Information

Dans le cadre des élections départementales, des candidats ont demandé la mise à disposition de la salle polyvalente pour l'organisation de réunions publiques :

- 3 février 2015 : madame Martine FAÏTA,
- 12 Mars 2015 et le 23 mars 2015, 20h00 : monsieur Erwann BINET.

Il est parvenu un fax outrageant à la mairie. Le conseil municipal demande au maire de le transmettre à la gendarmerie.

Réactions au discours de ViennAgglo pour les vœux de monsieur le maire du 6 janvier 2015 : les élus, les habitants et les enfants du CME l'ont trouvé très long. L'info doit être transmise à ViennAgglo.

☞ Conseil municipal d'enfants

Demande des enfants :

- Filets de hand à changer,
- Panneau de basket à baisser,
- Visite aux anciens ?
- Boîte à idées ?

L'ensemble des élus et des parents d'élèves est convié à l'inauguration du panneau dépose-minute pensé par les enfants qui aura lieu ce vendredi 7 février 2015 à 16h00.

☞ Feux d'artifice

Le lancement du feu d'artifice est remis en question pour cette année 2015.

☞ Prochaines réunions

- Vendredi 13 mars 2015, 19h00 : réunion commission finances « DOB » : Débat d'Orientation Budgétaire
- Mardi 24 mars 2015 : conseil municipal 19h00 : vote du budget communal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Christophe FOURNIER			
Eliane LAFAYE				Nathalie POINGT		Bernard LOUIS	
Michel FOUILLEUX				Christian GIRARDET			
Isabelle DEPREUX				Emile BUTHION			
Eric TARTAVEL				Richard VALAT		Michel FOUILLEUX	
Cathy GARCIA-EBOLI				Véronique GRILLET			
Jean TISSOT				Olivier LAURENT			
Virginie COUCHOUD				Géraldine GUINAND			
Jean COLIN				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXX		
Sylvie LE PRADO							